506_191_S10

Commune de Vendenheim Lieu-dit Village Section 10. G.

Document d'arpenta
No 191 ~~126~~

Le dessin ne doit pas dépasser ce trait.

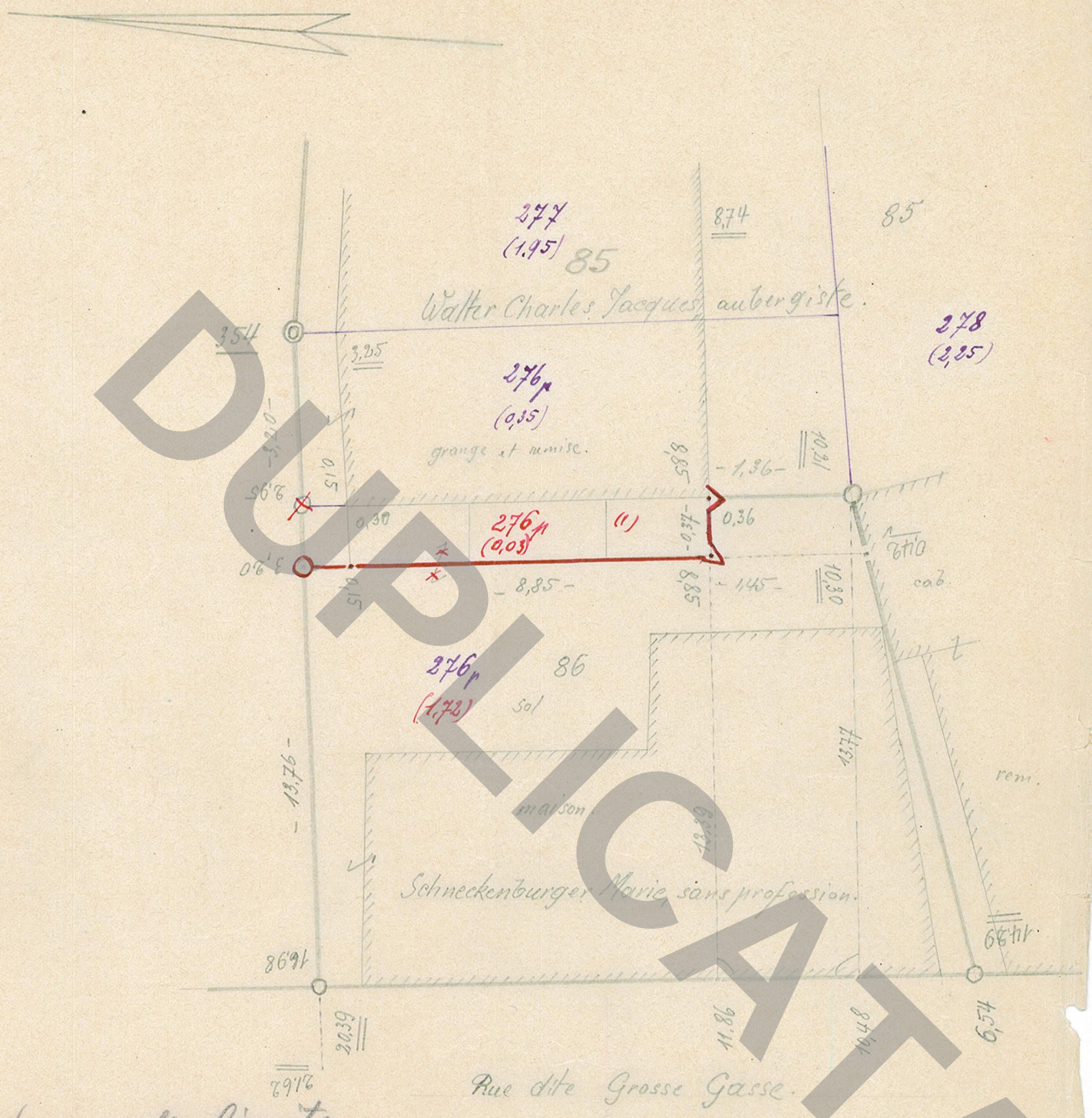

La nouvelle limite est reconnue exacte:
Marie Schneckenburger
E. Mbl.

Propriétaires de bâtiments 1° - 2°

Section ..... N° .....

» ..... » .....

1° A remplir seulement lorsque le fonds et les bâtiments appartiennent à des propriétaires différents.

2° Lorsque les divers étages appartiennent à des propriétaires différents, il devra être dressé des croquis de chaque étage avec indication de la situation, de la propriété et de l'affectation des parties de bâtiment.

Je certifie avoir effectué personnellement le ... de la nouvelle situation, après abornement préa... et en avoir dressé le présent croquis sur le tai...
le 30 mars 19..

l'ingénieur-géomètre diplômé .....

Le croquis a été comparé avec ~~la carte de conse... vation et la minute de~~ l'état de sections.

Le contrôleur du Cadastre .....

DUPLICATA